



(EUR_2020_204)

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

FLASH INFO :

L'UNION EUROPÉENNE FACE AU COVID-19

-
Note d'information n° 15

(23 juin 2020)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I. L'EUROPE RENOUE AVEC LES LIBERTÉS	5
1. <i>Le rétablissement progressif de la liberté de circulation</i>	<i>5</i>
a) La réouverture des frontières	5
b) Transports et tourisme	6
2. <i>Transports aériens : valse-hésitation de Lufthansa et difficultés générales du secteur</i>	<i>7</i>
a) Valse-hésitation continue à Lufthansa	7
b) Les companies toujours à la recherche d'un redécollage	7
• <i>SAS en passe d'être renflouée</i>	<i>7</i>
• <i>International Airlines Group (IAG) veut sabrer ses coûts</i>	<i>7</i>
• <i>Air France alimente la chronique sociale</i>	<i>7</i>
c) <i>L'industrie subit la conjoncture, ce que les aéroports voudraient éviter</i>	<i>8</i>
• <i>Airbus enregistre les annulations de commandes</i>	<i>8</i>
• <i>Représentés par ACI Europe, les aéroports de l'Union souhaitent un retour à la normale pour l'attribution des créneaux horaires</i>	<i>8</i>
3. <i>Les autres modalités de transport bénéficient d'une attention moindre</i>	<i>8</i>
a) <i>Le chemin de fer est soutenu en France</i>	<i>8</i>
b) <i>L'Espagne soutient son industrie automobile</i>	<i>8</i>
4. <i>La vigilance sur la démocratie et les droits fondamentaux</i>	<i>9</i>
a) <i>Levée des pouvoirs spéciaux en Hongrie</i>	<i>9</i>
b) <i>Lutte contre la désinformation</i>	<i>9</i>
c) <i>Point de situation sur les peines alternatives à la détention pendant la crise sanitaire</i>	<i>9</i>
II. LA RÉPONSE ÉCONOMIQUE	9
1. <i>La politique de cohésion : quels critères retenir pour l'utilisation des fonds structurels ?</i>	<i>9</i>
2. <i>L'OCDE recommande de prolonger la suspension du Pacte de stabilité et de croissance en 2021</i>	<i>10</i>
3. <i>Le plan de relance : des débats en Conseil européen, mais pas d'accord avant au moins la mi-juillet</i>	<i>10</i>
4. <i>Élaboration des premiers plans de relance nationaux</i>	<i>12</i>
a) <i>Le cas de l'Italie</i>	<i>12</i>
b) <i>Le cas de l'Allemagne</i>	<i>13</i>
5. <i>Les aides d'État : vers une nouvelle extension du cadre temporaire</i>	<i>14</i>
III. LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE	14
1. <i>Les applications de traçage des contacts : le modèle centralisé français de plus en plus isolé</i>	<i>14</i>
a) <i>Mise en place des applications nationales, mais inquiétudes au regard de la protection des données personnelles</i>	<i>14</i>
b) <i>Publication des recommandations de la Commission sur l'interopérabilité</i>	<i>16</i>
c) <i>Le numérique, priorité du programme de la présidence allemande</i>	<i>16</i>
2. <i>Mobilisation des États et de l'Union en faveur de la recherche vaccinale</i>	<i>17</i>
a) <i>Quatre pays européens fondateurs de l'Alliance pour des vaccins inclusifs de l'Europe</i>	<i>17</i>
b) <i>Présentation de la stratégie de la Commission en faveur de la recherche de vaccins</i>	<i>17</i>
c) <i>L'Allemagne investit dans CureVac pour sécuriser l'accès du vaccin aux Européens</i>	<i>18</i>
3. <i>L'OTAN se prépare à une éventuelle seconde vague de Covid-19</i>	<i>18</i>

IV. LA DIMENSION EXTÉRIEURE.....	19
1. <i>Partenariat oriental : un sommet en visioconférence.....</i>	<i>19</i>
2. <i>Mobilisation du mécanisme de protection civile au bénéfice de la Bulgarie</i>	<i>19</i>
3. <i>L'assistance aux pays tiers</i>	<i>20</i>
a) 100 tonnes de matériel médical par le pont aérien humanitaire et 39 millions d'euros d'aide pour l'Afghanistan.....	20
b) 60 millions d'euros pour la Corne de l'Afrique dans le cadre de la réponse globale de l'UE à la pandémie	20
c) Déploiement d'une équipe médicale en Arménie dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE.....	20
d) Point sur l'aide européenne aux pays les plus vulnérables.....	21

Au total la pandémie a d'ores et déjà entraîné plus de 433 000 décès et plus de 7,9 millions de personnes ont été contaminées dans le monde.

I. L'EUROPE RENOUE AVEC LES LIBERTÉS

1. Le rétablissement progressif de la liberté de circulation

a) La réouverture des frontières

Le 15 juin, l'Allemagne, la Belgique, la France et la Grèce ont rétabli la libre circulation avec tous les États membres de l'Union européenne, estimant avoir maîtrisé la progression du Covid-19. L'Espagne a ouvert ses frontières avec tous les pays de l'Union, le 21 juin, sauf avec le Portugal. La Suède, qui n'avait pas mis en place de confinement général, fait toutefois l'objet de mesures plus restrictives : sept États membres ont interdit l'entrée de leur territoire aux Suédois, et d'autres pays ont imposé une quarantaine, tandis que la Suisse a indiqué que les passagers en provenance directe de Suède seraient soumis à une prise de température.

Le même jour, la Commission a lancé une plateforme en ligne dénommée *Re-open EU* (disponible dans les 24 langues officielles de l'UE) et une application pour guider les Européens qui souhaitent passer leurs vacances dans d'autres pays de l'UE. Cet outil, dont la mise en place avait été annoncée le 15 mai lors de la présentation par la Commission de ses lignes directrices sur la reprise des activités touristiques, compile des informations en temps réel sur les frontières, les moyens de transport disponibles dans chaque pays, les restrictions de voyage, les mesures de santé publique et de sécurité (par exemple la distanciation physique ou le port du masque), ainsi que d'autres renseignements pratiques pour les voyageurs. En l'état, la plateforme ne dispose toutefois pas de données concernant les pays associés à Schengen ainsi que le Royaume-Uni.

Le projet de sortie de l'état d'urgence sanitaire adopté par l'Assemblée nationale le 17 juin comporte, à la demande du gouvernement, une disposition permettant d'imposer la réalisation de tests virologiques pour les passagers voyageant entre la métropole et l'outre-mer, entre les collectivités d'outre-mer ou entre le territoire national et l'étranger, hors UE. Il permet également l'instauration d'une quarantaine obligatoire pour les passagers en provenance ou à destination de l'outre-mer. Le Sénat l'examine en séance publique le 22 juin.

Le 17 juin, le COREPER a tenu un premier échange de vues sur la communication de la Commission visant à créer une liste de pays tiers dont les ressortissants pourront revenir dans l'Union, le 1er juillet. Les États membres voudraient en particulier disposer, dès le 1er juillet, d'une liste de pays actualisée régulièrement, avec la possibilité de prendre des mesures de fermeture si la situation sanitaire se détériore.

Le 18 juin, la commissaire aux affaires intérieures, Mme Ylva Johansson, a indiqué au Parlement européen que la Commission allait lancer une nouvelle réflexion sur la façon de renforcer l'espace Schengen face à des crises comme celle de la pandémie de Covid-19, dans l'objectif de donner une nouvelle cohérence entre les menaces extérieures et intérieures et les décisions de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, à l'occasion du Pacte sur la migration qui sera présenté prochainement. La commissaire a

indiqué qu'aucun État membre n'avait outrepassé les dispositions du code frontières Schengen qui leur laisse la possibilité de rétablir de tels contrôles aux frontières intérieures pour deux ou six mois ; la plupart auront d'ailleurs mis un terme aux mesures liées à la pandémie d'ici à la fin juin, alors que six États membres (dont la France) continuent d'utiliser les dispositions du code depuis 2016, en lien avec le terrorisme ou la migration. Actuellement, seule une menace extérieure peut justifier des retours aux contrôles intérieurs. La Commission cherche à faire en sorte de ne plus réagir uniquement sous la pression des événements, à simplifier les procédures et à prévoir davantage de consultation entre les États membres concernés par les contrôles. Sur les mesures en tant que telles, la commissaire a indiqué que les États membres doivent être encouragés à mettre en place des alternatives, comme des contrôles de police à l'intérieur des pays et pas strictement aux frontières.

Le 19 juin, le Parlement européen, réuni en session plénière, a débattu de sa résolution sur l'espace de libre circulation Schengen en temps de Covid-19, qui critique le manque de coordination entre les États membres et leur choix précipité d'avoir rétabli en mars, de manière désordonnée, des contrôles aux frontières intérieures. Il appelle également les États membres à répondre de façon plus concertée en cas de seconde vague. La résolution évoque par exemple des corridors pour les frontaliers ou travailleurs saisonniers qui ont été handicapés par les mesures de contrôles aux frontières intérieures. Elle rappelle que le contrôle aux frontières intérieures doit rester exceptionnel et n'intervenir qu'en dernier recours ; et appelle à vérifier si d'autres mesures pourraient être aussi pertinentes pour atteindre le même objectif. Elle regrette les conséquences collatérales de cette réintroduction des contrôles à certaines frontières intérieures, notamment les temps d'attente excessifs en l'absence d'infrastructures d'hygiène adéquates et de distances physiques suffisantes. Elle demande aussi aux derniers pays qui appliquent encore des restrictions dans l'espace Schengen de les lever le plus rapidement possible.

b) Transports et tourisme

Le 19 juin, le Parlement européen a adopté une proposition de résolution portant sur le transport et le tourisme en 2020 et au-delà (le secteur du tourisme représente 11 % du PIB européen et 12 % de l'emploi). Il y formule une série de recommandations visant essentiellement à soutenir ces deux secteurs et à redonner confiance aux voyageurs afin que les séjours en Europe reprennent et que les pertes puissent être minimisées. Considérant que le retour des voyages internationaux contribuera à la relance de l'industrie du tourisme et des transports dans l'UE, les députés invitent la Commission et les États membres à envisager une levée des restrictions appliquées aux touristes venants de pays hors UE, « en tenant compte de la situation épidémiologique dans chaque pays tiers ». Afin d'attirer les touristes internationaux en Europe, ils invitent également la Commission à évaluer la possibilité de mettre en place une procédure de demande de visa en ligne, « tout en maintenant la forte protection des frontières européennes ». Le Parlement réitère en outre son souhait d'une procédure de certification garantissant l'hygiène et la sécurité des installations touristiques de l'UE bien que la Commission ait estimé que la mise en place d'une telle procédure n'était pas envisageable avant l'été. Sur l'épineuse question des bons d'échange attribués en cas de vols ou de voyages annulés, le Parlement européen appelle la Commission à proposer des règles européennes communes sur les conditions d'émission de ces bons, « toujours sous réserve de leur acceptation volontaire par les consommateurs ». Ils suggèrent la création d'un Fonds européen de

garantie des voyages afin d'assurer aux entreprises des liquidités suffisantes en période de crise.

2. Transports aériens : valse-hésitation de Lufthansa et difficultés générales du secteur

a) Valse-hésitation continue à Lufthansa

Cette fois, la menace provient de M. Heinz Hermann Thiele, actionnaire le plus important de Lufthansa, qui n'approuve pas la nationalisation larvée de l'entreprise, dont l'État devrait détenir 20 % des parts.

L'approbation des actionnaires conditionne l'entrée en vigueur du plan de sauvetage, l'assemblée générale devant se prononcer à la majorité qualifiée des deux tiers si le quorum de 50 % n'est pas atteint. Les informations disponibles augurant une faible présence d'actionnaires, l'accroissement de sa participation par M. Thiele pourrait devenir déterminante pour l'issue du scrutin, puisqu'il vient de porter sa part à 15 %, contre 10 % jusqu'à présent. Si le quorum n'est pas atteint, son vote représentera donc plus de 30 % des voix. Si les actionnaires votaient le plan de sauvetage, il resterait aux dirigeants à obtenir l'accord des syndicats, rendu assez difficile par la suppression annoncée de 22 000 postes...

b) Les compagnies toujours à la recherche d'un redécollage

• SAS en passe d'être renflouée

La compagnie Scandinavian Airlines (« SAS », en souvenir de son appellation historique « Scandinavian Airlines System ») a obtenu le soutien de ses deux principaux actionnaires – la Suède (14,8 % des parts) et le Danemark (14,2 %) – afin de surmonter les difficultés induites par la crise du Covid-19, après la garantie apportée par ces deux acteurs à une ligne de crédit atteignant 313 millions d'euros. Le nouveau plan de soutien pourrait aller jusqu'à 474 millions d'euros, outre une recapitalisation de l'entreprise, dans des conditions encore inconnues.

• International Airlines Group (IAG) veut sabrer ses coûts

British Airways tente d'imposer à ses salariés un abaissement des conditions de travail, quitte à licencier massivement des personnes qui seraient réembauchées à moindre coût. En avril, la compagnie avait annoncé 12 000 suppressions de postes, sur 42 000 employés. Hors du Royaume-Uni, IAG a laissé sa filiale autrichienne *low cost*, Level, déposer son bilan. Employant 200 personnes à Vienne et une quarantaine à Amsterdam, cette compagnie avait été créée par IAG en 2018.

• Air France alimente la chronique sociale

D'après l'agence Bloomberg, Air France envisagerait de supprimer 300 postes de pilotes, 2 000 parmi le personnel de cabine et 6 000 au sol. Réagissant à ces informations,

le gouvernement français s'est prononcé contre tout « licenciement sec », cependant que les négociations internes conduites exclusivement avec le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) suscitent l'irritation des syndicats représentant d'autres catégories.

c) L'industrie subit la conjoncture, ce que les aéroports voudraient éviter

- **Airbus enregistre les annulations de commandes**

Airbus a dû reporter de deux ans la livraison à EasyJet de 32 appareils, pour un surcoût de 106 millions d'euros. En outre, l'opérateur a obtenu que soit repoussée la date limite pour exercer son option d'achat de treize avions (un an à compter du 30 octobre 2020 pour sept d'entre eux, deux ans pour les autres).

Iberia également a repoussé la livraison de certains A350 et A320neo, sans fournir plus de précisions.

- **Représentés par ACI Europe, les aéroports de l'Union souhaitent un retour à la normale pour l'attribution des créneaux horaires**

La règle régissant les droits de vol avait été la première modifiée dans le secteur aérien, peu après le confinement des passagers, afin d'éviter les vols à vide : tel était l'objet du règlement (UE) 2020/459 du 30 mars 2020.

Devant durer jusqu'au 24 octobre, ce régime assoupli pèse évidemment sur les ressources des aéroports, qui ne perçoivent de redevance que pour les mouvements effectifs d'avions, pas pour les créneaux inutilisés. C'est pourquoi l'association ACI Europe a demandé que la dérogation ne soit pas prorogée par la Commission, qui en a le pouvoir via un simple acte délégué.

3. Les autres modalités de transport bénéficient d'une attention moindre

a) Le chemin de fer est soutenu en France

Le gouvernement français a fait savoir qu'il ferait « un geste financier » pour compenser les pertes infligées par le confinement à la SNCF, qui avait déjà subi l'effet de grèves importantes en décembre. D'après la SNCF, le Covid-19 aurait coûté à l'entreprise publique 4 milliards d'euros. Le déficit pourrait atteindre 5 milliards d'euros, après les quelque 330 millions perdus du fait des grèves.

b) L'Espagne soutient son industrie automobile

En Espagne, le gouvernement a fait savoir qu'il soutiendrait l'industrie automobile, avec une enveloppe de 3,75 millions d'euros, destinée notamment à soutenir la demande avec des primes comprises entre 800 euros pour un véhicule à combustion (diesel) à 4 000 euros pour un véhicule électrique. La solvabilisation de la demande s'accompagne d'un soutien à l'innovation technique, pour 415 millions d'euros, et à la formation, pour 95 millions.

4. La vigilance sur la démocratie et les droits fondamentaux

a) Levée des pouvoirs spéciaux en Hongrie

Le 16 juin, le Parlement hongrois a adopté la proposition du gouvernement de mettre fin aux pouvoirs spéciaux octroyés au début de la pandémie de Covid-19. La Commission s'était inquiétée de mesures d'urgence sans limites de durée, et le Parlement européen, dans sa résolution sur la crise sanitaire, avait également critiqué les mesures hongroises.

b) Lutte contre la désinformation

Le 15 juin, la vice-présidente de la Commission chargée des valeurs et de la transparence, Mme Věra Jourova, a détaillé le contenu de la récente communication sur la désinformation liée à la pandémie de Covid-19, devant la commission LIBE du Parlement européen. À cette occasion, les coordinateurs des groupes politiques se sont notamment montrés préoccupés par la question de l'enseignement et de la manipulation de l'Histoire, par exemple en Russie. Mme Jourova a reconnu que l'Union européenne devait « faire des efforts dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement », notamment sur l'enseignement de l'Histoire du XX^e siècle. Au cours de cette audition, certains eurodéputés ont également regretté le manque de transparence dans l'accès aux sources, y compris de la part de la Commission. Par ailleurs, interpellée sur le sujet de la liberté de la presse, Mme Jourova a estimé qu'un soutien accru au journalisme indépendant était nécessaire.

c) Point de situation sur les peines alternatives à la détention pendant la crise sanitaire

Une étude, réalisée par l'Université de Lausanne pour le Conseil de l'Europe et publiée le 19 juin, constate une augmentation globale des peines alternatives à la détention pendant la pandémie de Covid-19. Ainsi, 20 administrations pénitentiaires sur 43 ont libéré plus de 118 000 détenus pour limiter la propagation du Covid-19 au cours du premier mois de confinement. Entre la mi-mars et la mi-avril, elles ont recouru à des mesures telles que l'amnistie, la libération anticipée ou provisoire et d'autres alternatives à la privation de liberté. Les trois pays les plus concernés sont la Turquie, qui a effectué 102 944 libérations, soit 35 % de sa population carcérale, la Slovaquie (230 libérations, soit 16 %) et Chypre (121 libérations, soit 16 %).

II. LA RÉPONSE ÉCONOMIQUE

1. La politique de cohésion : quels critères retenir pour l'utilisation des fonds structurels ?

Les ministres européens chargés de la politique de cohésion ont tenu une réunion informelle le 15 juin, au cours de laquelle ils ont évoqué les propositions de la Commission du 27 mai sur les réponses à apporter aux conséquences de la pandémie de Covid-19. Ils ont salué ces propositions et ont affiché la volonté d'avancer rapidement dans les négociations.

En revanche, des divergences sont apparues sur les critères à retenir pour l'utilisation des fonds structurels. Certains États membres, les bénéficiaires nets pour l'essentiel, tels que la République tchèque, souhaiteraient que soient maintenues des flexibilités introduites dans les premières mesures liées à la crise sanitaire (transferts entre catégories de régions et entre les fonds, cofinancement plus élevé). Au contraire, les contributeurs nets, comme la Suède ou le Danemark, ont insisté sur les objectifs à long terme de la politique de cohésion et ont exprimé des réserves sur le mécanisme temporaire prévu en cas de circonstances exceptionnelles. Par ailleurs, plusieurs pays, dont la France, ont abordé le Fonds pour une transition juste et soulevé la question de l'élargissement de son champ d'application thématique et géographique.

2. L'OCDE recommande de prolonger la suspension du Pacte de stabilité et de croissance en 2021

Le 15 juin, lors d'un débat avec la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, l'économiste en chef de l'OCDE, Laurence Boone, a salué la proposition de plan de relance pour l'Europe de la Commission européenne, tout en estimant que « l'ampleur du stimulus budgétaire à la fin, aux niveaux européen et national, devra être accrue ». Elle a notamment plaidé pour la prolongation de la suspension des règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance en 2021 car la relance devra être soutenue par les budgets nationaux l'année prochaine. Elle a indiqué que l'OCDE prévoyait une chute du PIB de 9 % à 11,5 % dans l'Union européenne en 2020. Elle a préconisé des mesures permettant d'anticiper, dès l'automne prochain, les moyens budgétaires assurant la relance économique, estimant qu'il ne fallait pas perdre de temps. Elle a également pointé le risque de relance asymétrique, en raison de la nature des aides publiques fournies : les États membres disposant des marges budgétaires les plus importantes sont en mesure d'investir directement dans les entreprises, alors que les autres privilégieront les garanties publiques. Elle a constaté le manque persistant d'un instrument budgétaire spécifique à la zone euro. Enfin, elle a considéré que la préservation de l'intégrité de la monnaie unique relevait principalement de la compétence de la BCE.

3. Le plan de relance : des débats en Conseil européen, mais pas d'accord avant au moins la mi-juillet

Le Conseil européen s'est réuni le vendredi 19 juin 2020, par visio-conférence, pour échanger sur les propositions de cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et de plan de relance, présentées par la Commission européenne le 27 mai dernier.

Cette réunion n'était pas annoncée comme permettant d'aboutir à un accord et, de fait, il n'y en a pas eu.

Le Président du Conseil européen, M. Charles Michel, a annoncé qu'il convoquerait vers la mi-juillet un sommet extraordinaire sur le budget de l'Union des chefs d'État ou de gouvernement, qui seraient physiquement présents, et qu'il présenterait au préalable des propositions concrètes.

Au cours de cette première réunion suivant les propositions de la Commission, les divergences entre les États membres sont apparues nombreuses, concernant « le volume total du programme de relance, l'équilibre entre les subventions et les prêts, les clés de répartition, les nouvelles ressources propres et les rabais », selon la Présidente de la Commission.

Sans surprise, dans la droite ligne de leur contre-proposition à l'initiative franco-allemande, les quatre États « frugaux » – Pays-Bas, Autriche, Suède et Danemark – ont réclamé un niveau général de dépenses beaucoup moins élevé que les 750 milliards d'euros proposés pour le plan de relance. Ils plaident pour l'octroi de prêts, que chaque État devra donc rembourser à long terme, plutôt que de subventions. La France et l'Allemagne ont défendu leur proposition commune.

Les pays du groupe de Visegrád et les Pays-Bas ont par ailleurs mis l'accent sur les critères d'allocation, en souhaitant qu'ils tiennent davantage compte des effets de la crise du Covid-19.

La Présidente de la Commission a relevé que de nombreux dirigeants de l'Union avaient mis l'accent sur les investissements dans la transition écologique et numérique. Au-delà des divergences, elle a fait valoir que de nombreux dirigeants ont jugé nécessaire de faire le maximum pour « arriver à un accord au Conseil européen avant la pause estivale », même si le Premier ministre néerlandais, M. Mark Rutte, a émis des doutes sur ce calendrier.

Les débats autour du verdissement

Des économistes européens invitent les États membres à concrétiser l'ambition d'un Plan de relance vert

Pour Pascal Lamy, président émérite de l'Institut Jacques Delors et ancien directeur général de l'OMC, la dimension verte du plan de relance est « sans précédent dans l'histoire de l'UE. Il estime que cette dimension est satisfaisante en termes de climat, de transition énergétique, de mobilité et de biodiversité. Cette approche doit toutefois être combinée à deux paramètres : l'urgence sociale et des programmes d'investissements à court terme pour la décarbonation et les économies d'énergie dans les projets publics et privés. En revanche, selon M. Lamy, la dimension verte est beaucoup moins centrale dans les programmes nationaux de relance et beaucoup de questions restent à trancher par les États membres : d'où vient l'argent, comment sera-t-il alloué par pays, y aura-t-il une conditionnalité macroéconomique, ou verte ? « Or, l'argent doit être dépensé très rapidement si l'on veut s'attaquer au problème de destruction d'emplois ».

Mme Natalia Fabra, professeur d'économie à l'Université Carlos III de Madrid, a estimé que la conditionnalité verte serait « un bon levier pour mettre en place les politiques » de l'UE. Elle fait valoir que le gouvernement espagnol est très engagé avec un plan Énergie/Climat ambitieux et espère que le secteur des énergies renouvelables pourra investir massivement.

Sur la même ligne, Mme Maja Göpel, secrétaire générale du Conseil consultatif allemand sur le changement global (WBGU), a estimé qu'il fallait s'attaquer aux barrières réglementaires qui entravent le développement des renouvelables. Elle estime que le plan de relance allemand érige le social en priorité, porte beaucoup d'attention à l'industrie et contient une stratégie hydrogène correcte. Mais, comme Mme Natalia Fabra, elle souhaiterait que l'électromobilité soit davantage encouragée. En outre, elle a déploré l'absence de l'agriculture dans la trajectoire de décarbonation de l'économie.

M. Enrico Giovannini, professeur de statistiques économiques à l'Université de Rome Tor Vergata, cofondateur de l'Alliance italienne pour le développement durable (ASviS), s'est réjoui que le programme de développement durable 2030 serve de cadre de gouvernance général et soit au cœur du processus budgétaire du semestre européen qui évaluera la conformité des plans de relance nationaux avec les objectifs stratégiques de l'UE. Mais il constate que beaucoup de questions restent ouvertes sur la stratégie de croissance verte de l'UE et le remboursement de la dette contractée. Il plaide en faveur d'une nouvelle taxe carbone au niveau européen, mais M. Pascal Lamy a précisé que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, attendu dans un peu plus d'un an, ne servira pas à rembourser la dette.

La Commission peine à convaincre les eurodéputés sur la conditionnalité verte de son plan de relance post-Covid-19

Plusieurs membres de la commission ENVI du Parlement européen, réunis le 16 juin, ont exprimé leurs craintes que la version actuelle du plan de relance ne permette pas d'assurer le respect du principe « ne pas nuire », c'est-à-dire de garantir que les aides de l'UE accordées aux États membres dans le cadre du plan ne soutiendront pas des projets néfastes pour l'environnement.

Le directeur général de la DG ECFIN de la Commission, M. Maarten Verwey, a d'abord réaffirmé la volonté de l'institution de placer la transition verte et numérique au cœur de la relance de l'UE. Il a ensuite rappelé que les plans de relance nationaux des États membres désireux de bénéficier de fonds européens dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience, premier pilier de *Next Generation EU*, seraient notamment évalués au regard de leur cohérence avec les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC). Alors que le PNEC de l'Irlande manque toujours à l'appel, la Commission entend présenter une évaluation des PNEC au niveau de l'UE en septembre, suivie d'analyses nationales détaillées en octobre.

4. Élaboration des premiers plans de relance nationaux

a) Le cas de l'Italie

L'Italie devrait bénéficier de 172 milliards d'euros sur les 750 milliards (soit 500 milliards de subventions non remboursables et 250 milliards de prêts) du plan proposé par la Commission fin mai. Elle doit élaborer à cet effet un plan national de relance très détaillé qui sera présenté en septembre à la Commission et aux États membres. Le gouvernement italien a lancé à cet effet, le 15 juin, des états généraux sur la relance économique post-coronavirus, et présenté les grandes lignes de ce plan autour de neuf priorités de développement pour le pays.

En premier lieu, il prévoit un grand chantier sur le numérique, avec un pays « complètement numérique », un grand réseau national unique en fibre optique et la 5G. Des investissements massifs sont également prévus pour la modernisation des infrastructures, autoroutes, ports et aéroports et chemins de fer, et en faveur d'une économie durable respectueuse de l'environnement. Le projet accorde une attention particulière à cinq filières importantes pour l'économie du pays : le tourisme, l'automobile, le patrimoine artistique et culturel, le secteur pêche-agriculture et l'acier. Le gouvernement souhaite enfin « débureaucratiser » le pays, investir davantage dans l'éducation et la recherche, et accélérer les procédures judiciaires. Une réforme fiscale est également annoncée, en particulier pour lutter contre l'évasion fiscale.

b) Le cas de l'Allemagne

Le deuxième plan de relance économique de 130 milliards d'euro de dépenses budgétaires supplémentaires sur deux ans ainsi qu'un deuxième projet de loi de finances rectificative ont fait l'objet d'une première lecture au *Bundestag*, le 19 juin. La deuxième phase de cette ambitieuse politique de soutien à l'économie est prise en charge principalement par le gouvernement fédéral et répartie entre 80 milliards d'euros de mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises et aux ménages et un programme d'investissement de modernisation de l'économie allemande de 50 milliards d'euros.

Le plan annoncé comprend des mesures pour les 18 prochains mois, parmi lesquelles on peut relever :

- 25 milliards d'euros d'aide aux entreprises qui ont subi une baisse de revenus de plus de 60 % par rapport à 2019 et qui recevront une compensation allant jusqu'à 70 % de leurs coûts fixes d'exploitation, plafonnée à 150 000 euros ;

- 20 milliards de réduction temporaire du taux de TVA de 19 % à 16 %, la fourchette inférieure passant de 7 % à 5 % du 1^{er} juillet à la fin de l'année 2020 ;

- 15 milliards de subventions et d'investissements pour les voitures électriques, les produits de mobilité électronique, le réseau ferroviaire de la *Deutsche Bahn*, les bus et les camions électroniques et un approvisionnement en énergie et en carburant respectueux du climat pour les secteurs de la navigation et de l'aviation ;

- 12,4 milliards pour les municipalités, dont un pacte de solidarité municipale 2020 de 5,9 milliards pour couvrir les pertes de revenu d'impôts des municipalités, 4 milliards supplémentaires de versements fédéraux dans les programmes de logement social, 2,5 milliards de subventions aux systèmes de transport public municipaux ;

- 11 milliards pour contenir le prix de l'électricité pour les consommateurs en réduisant l'EEG, le prélèvement sur les prix de l'électricité destiné à subventionner les sources d'énergie renouvelables éolienne et solaire ;

- 11 milliards pour financer des investissements supplémentaires dans l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et les technologies et réseaux 5G et 6G ;

- 10 milliards pour promouvoir les investissements dans les systèmes de santé et le vaccin contre le coronavirus ;

- 10 milliards pour la numérisation de l'administration publique, des projets de sécurité publique, ainsi que des projets de défense à forte valeur ajoutée nationale ;

- 9 milliards pour faire de l'Allemagne un acteur mondial en matière de technologies vertes de l'hydrogène ;

- 6 milliards pour augmenter les taux d'amortissement des investissements des entreprises ;

- 5,3 milliards à la « garantie sociale pour 2021 » pour stabiliser les contributions aux systèmes de prestations sociales à 40 % afin de protéger les revenus nets des employés et améliorer la compétitivité des entreprises ;

- 4,3 milliards de prime de 300 euros par enfant pour toutes les familles ;

- 3 milliards d'investissements dans les structures de garde et de scolarisation d'enfants ;

- 2,5 milliards d'investissement dans les projets verts et numériques, les installations de recherche universitaire et les bourses de recherche liées à ces projets ;

- 2 milliards d'euros pour financer les investissements dans des bâtiments à faible consommation d'énergie et à faible émission de CO₂ ;

- 2 milliards pour permettre aux entreprises, avec effet rétroactif, de reporter les pertes subies en 2020, jusqu'à 10 millions d'euros par entreprise ;

- 0,75 milliard d'aides aux parents isolés.

Les dépenses du deuxième plan de relance liées à la pandémie et la diminution des recettes fiscales seront principalement supportées par le gouvernement fédéral et financées par le recours à 62,5 milliards d'euros d'emprunts supplémentaires. L'ensemble de l'endettement lié aux plans de relance dépassera de 119 milliards d'euros la limite constitutionnelle du « frein à l'endettement » de la Loi fondamentale, en vigueur depuis 2011. Ce dépassement est autorisé en raison de l'ampleur de la crise et de la situation d'urgence extraordinaire au sens de l'article 115.2 de la Loi fondamentale et est encadré par un calendrier de remboursement des emprunts contractés dans le cadre du budget fédéral sur 20 exercices budgétaires à partir du budget fédéral 2023.

5. Les aides d'État : vers une nouvelle extension du cadre temporaire

La Commission a lancé, le 15 juin, une consultation auprès des États membres pour savoir s'ils sont favorables à une nouvelle extension du champ d'application de l'encadrement temporaire des aides d'État, initialement adopté le 19 mars et modifié les 3 avril et 8 mai, afin de soutenir l'économie dans le contexte de la crise du coronavirus.

Elle propose cette fois « de soutenir certaines micro et petites entreprises, y compris les jeunes entreprises, qui étaient déjà en difficulté avant le 31 décembre 2019 » et « d'inciter les investisseurs privés à participer à des mesures de recapitalisation liées au coronavirus ». Mme Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive responsable de la politique de concurrence, soutient ces nouveaux ajustements en faisant valoir que « les micro et petites entreprises ainsi que les jeunes entreprises sont essentielles à la reprise économique de l'Union ».

III. LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

1. Les applications de traçage des contacts : le modèle centralisé français de plus en plus isolé

a) Mise en place des applications nationales, mais inquiétudes au regard de la protection des données personnelles

Après l'Italie et la France, l'Allemagne a lancé, le 16 juin, son application mobile de traçage des contacts pour lutter contre le coronavirus, baptisée *Covid-Warn*.

L'application utilise le *Bluetooth* et s'appuie sur les technologies d'Apple et Google qui permettent de stocker les données sur les appareils mobiles des utilisateurs (modèle décentralisé). Parmi les utilisateurs de smartphones allemands, 42 % se disaient prêts, selon un sondage effectué la semaine précédente, à télécharger l'application. Elle avait été téléchargée, en fin de semaine, par près de 10 millions de personnes (contre 1,7 million de personnes en France).

L'application italienne *Immuni*, qui utilise également la solution développée par Apple et Google, a, de son côté, dépassé les 2,2 millions de téléchargements (sur les 8 millions d'habitants que comptent les quatre régions où elle est pour l'instant déployée), à quelques jours de son déploiement sur tout le territoire.

Des applications de traçage sont actuellement opérationnelles dans huit pays de l'UE. Parmi elles, six utilisent le modèle décentralisé (Autriche, République tchèque, Italie, Lettonie, Pologne, Allemagne), et deux le modèle centralisé (Hongrie et France). L'Estonie, l'Irlande, la Finlande, les Pays-Bas, la Lituanie, Malte, Chypre, la Hongrie, le Portugal, l'Espagne et le Danemark ont déjà indiqué qu'ils envisageaient à l'avenir de proposer une application décentralisée. D'autres États, comme la Slovaquie, la Belgique, le Luxembourg, la Suède et la Slovénie, excluent la mise en circulation de telles applications.

En fin de semaine, le Royaume-Uni, qui avait d'abord envisagé l'utilisation d'une application de traçage des contacts centralisée, développée de manière autonome, a finalement opté pour l'utilisation de la solution décentralisée appuyée sur les outils mis au point par Google et Apple, les tests en cours ayant montré un trop faible taux de détection des contacts *via* la première application (75 % des Android et 4 % des iPhone).

En Norvège, l'application *Smittestopp*, qui avait été déployée dès la mi-avril, a été suspendue par les autorités de santé, après la publication, le 12 juin, d'un avis de l'organisme norvégien de la protection des données (le *Datatilsynet*) la jugeant trop intrusive : selon le *Datatilsynet*, la faible prévalence du virus en Norvège, ainsi que la faible proportion de la population ayant téléchargé l'application (600 000 personnes sur 5,4 millions d'habitants) rendent son efficacité trop limitée pour justifier la collecte et le traitement des données par l'application, eu égard au principe de proportionnalité.

En Allemagne, le commissaire fédéral à la protection des données, Ulrich Kelber, demande des ajustements rapides, notamment en ce qui concerne le recours à une *hotline* au détriment de l'anonymat alors que le ministre de la santé, M. Jens Spahn, annonçait la mise en place imminente de l'application.

Quant à l'application française, elle est accusée par certains de collecter plus de données qu'elle ne le prétend, y compris sur des personnes en contact pendant quelques secondes ou à moins d'un mètre.

Par ailleurs, la CNIL et l'APD belge rappellent que le règlement général sur la protection des données personnelles interdit en principe le traitement des données de santé, sauf dans un nombre très restreint d'exceptions listées à l'article 9.2. La CNIL dénonce ainsi le recours envisagé aux caméras intelligentes et caméras thermiques dans l'espace public ou les lieux ouverts au public, comme les commerces, les transports ou encore les lieux de travail. De son côté, l'autorité belge a pris contact avec l'aéroport de Bruxelles au sujet de rumeurs impliquant des scanners de température sophistiqués, qui permettraient d'identifier les personnes ayant de la fièvre pour ensuite leur soumettre un questionnaire sur de possibles symptômes liés au coronavirus.

b) Publication des recommandations de la Commission sur l'interopérabilité

Les États membres, avec le soutien de la Commission, se sont mis d'accord, dans le cadre du réseau « Santé en ligne » (*e-Health*), sur un ensemble de spécifications techniques, accompagnées de lignes directrices publiées le 16 juin, visant à assurer une interopérabilité transfrontalière sécurisée entre les applications mobiles de traçage reposant sur une architecture décentralisée (ce qui est le cas de la plupart des applications de traçage déjà lancées (6 pays) ou en développement dans l'UE (11 pays), à l'exclusion de l'application française). Il ne sera ainsi pas nécessaire pour les utilisateurs de télécharger chaque application nationale, s'ils se rendent à l'étranger. Le commissaire au marché intérieur, M. Thierry Breton, a souligné l'importance de cet accord, à l'approche de la saison touristique.

Conformément aux lignes directrices de la Commission sur la protection des données dans les applications de traçage, les informations partagées entre les applications le seront sous forme cryptée, afin d'empêcher l'identification des individus auxquels elles se rapportent, et aucune donnée de géolocalisation ne sera utilisée.

La Commission a également annoncé mettre en place un service passerelle, sous la forme d'une interface permettant de recevoir et de transmettre les informations pertinentes provenant des applications et serveurs nationaux de traçage des contacts, afin de minimiser le volume de données échangées et ainsi de réduire la consommation de données des utilisateurs. Ce service sera lancé dans un premier temps sous la forme d'un projet-pilote auquel devraient participer l'Allemagne, l'Irlande, la Pologne et les Pays-Bas.

Des travaux sont toujours en cours, avec le soutien de la Commission, pour étendre l'interopérabilité aux applications de traçage centralisées.

c) Le numérique, priorité du programme de la présidence allemande

Dans le cadre du deuxième volet de son programme pour les six mois à venir, l'Allemagne a annoncé vouloir rendre l'Europe « plus forte et plus innovante », en insistant sur le renforcement de la souveraineté technologique et numérique de l'Union, dont la crise a montré la nécessité, via notamment un soutien à l'innovation. Le programme met en avant le développement de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies quantiques. La question des capacités des réseaux et des bandes passantes est également une des préoccupations de la future présidence allemande, de même que celle des données. L'Allemagne plaide en particulier pour une amélioration de l'accès et de l'échange des données de santé à l'échelle européenne et pour l'édiction d'un code de conduite en la matière, soulignant l'importance d'un tel dispositif en cas de nouvelle crise sanitaire.

Le Conseil a pour sa part adopté, le 17 juin, par procédure écrite, des conclusions sur la crise liée à la pandémie de coronavirus et les secteurs de l'éducation et de la formation qui soulignent le rôle joué par le numérique dans ces secteurs pendant la crise, et son importance pour l'avenir, invitant les États membres à examiner les perspectives d'accélération de la transformation numérique dans ce domaine, notamment *via* l'innovation, ainsi que de développement des compétences numériques des enseignants et formateurs.

2. Mobilisation des États et de l'Union en faveur de la recherche vaccinale

a) Quatre pays européens fondateurs de l'Alliance pour des vaccins inclusifs de l'Europe

L'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas, réunis dans l'Alliance européenne pour des vaccins inclusifs (*Europe's Inclusive Vaccines Alliance - IVA*) ont annoncé, le 13 juin, avoir signé un accord avec l'entreprise biopharmaceutique britannique AstraZeneca pour garantir la fourniture à l'UE de 300 millions de doses d'un éventuel vaccin contre le coronavirus, développé par l'Université d'Oxford, et dont la mise au point pourrait être achevée d'ici la fin 2020, selon des sources gouvernementales allemandes. Des accords similaires ont été signés par l'entreprise avec le Royaume-Uni (700 millions de doses), les États-Unis ainsi que le GAVI (*Global Alliance for Vaccines and Immunization*) et le CEPI (*Coalition for Epidemic Preparedness Innovations*) ; une licence a par ailleurs été convenue pour la fourniture d'un milliard de doses supplémentaires, principalement en faveur des pays en développement.

Alors que la ministre allemande de la santé s'est réjouie de cette initiative des quatre États membres, dont elle estime qu'elle va bénéficier à l'ensemble des citoyens de l'Union, la ministre belge de la santé l'a jugée « déraisonnable », jugeant préférable une initiative européenne portée par la Commission. Cette dernière, qui avait proposé aux États membres de procéder à des accords d'achat anticipé de vaccins avec les laboratoires pharmaceutiques, a cependant salué l'initiative, indiquant que l'action au niveau de l'Union serait « complémentaire ».

L'entreprise française Novasep, leader européen dans la production de vecteurs viraux, a annoncé, le 15 juin, avoir signé un partenariat avec AstraZeneca en vue de la production pour l'Europe du vaccin contre le coronavirus. Les opérations de production de Novasep seront réalisées sur son site belge de Seneffe et devraient être lancées courant 2021.

b) Présentation de la stratégie de la Commission en faveur de la recherche de vaccins

La Commission a par ailleurs présenté, le 17 juin, sa stratégie pour accélérer la mise au point, la fabrication et le déploiement de vaccins contre le coronavirus. Elle vise à « garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité des vaccins », à « garantir aux États membres et à leur population un accès rapide aux vaccins », et à élargir cet accès à l'ensemble de la population mondiale, notamment en permettant « un accès équitable à un vaccin à un prix abordable » dans les meilleurs délais.

La stratégie de l'Union repose sur deux piliers :

- d'une part, assurer la production de vaccins dans l'UE et un approvisionnement suffisant des États membres au moyen de contrats d'achat anticipé conclus par la Commission au nom des États membres *via* notamment l'instrument d'aide d'urgence, doté de 2,7 milliards d'euros, et de prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) : en échange du droit d'acheter un certain nombre de doses de vaccin dans un délai donné, la Commission financera une partie des coûts initiaux supportés par les

producteurs de vaccins, ce financement étant considéré comme un acompte sur les vaccins qui seront effectivement achetés par les États membres ;

- adapter le cadre réglementaire de l'UE et mettre à profit la souplesse du cadre actuel pour accélérer la mise au point, l'autorisation et la mise à disposition de vaccins. La Commission a notamment proposé une dérogation temporaire à certaines dispositions de la législation sur les OGM afin d'accélérer les essais cliniques concernant les vaccins et les médicaments contre le COVID-19 qui contiennent des organismes génétiquement modifiés.

La Commission a publié un projet de règlement permettant de déroger à certaines dispositions de la directive sur les OGM pour les essais cliniques concernant les vaccins (ainsi que les traitements) contre le Covid-19 qui contiennent des OGM ou consistent en de tels organismes. Cette flexibilité, qui doit être validée par le Parlement et le Conseil, s'appliquera aux opérations nécessaires à la phase des essais cliniques et à l'utilisation compassionnelle ou d'urgence dans le contexte du Covid-19 et le temps que durera la pandémie.

La Commission annonce aussi son intention de proposer aux États membres d'assouplir les exigences linguistiques et d'assurer l'acceptabilité des présentations multidoses pour les vaccins contre le Covid-19 afin de faciliter un déploiement plus rapide d'un nouveau vaccin et une répartition plus homogène des doses entre les États membres.

c) L'Allemagne investit dans CureVac pour sécuriser l'accès du vaccin aux Européens

L'Allemagne a annoncé, le 15 juin, un investissement de 300 millions d'euros dans la société CureVac qui développe un vaccin contre le Covid afin de « garantir que la société n'est pas reprise par un investisseur étranger et qu'elle ne quitte pas le pays », et pour sécuriser la mise à disposition de cet éventuel vaccin, pour l'Allemagne et l'Europe. Les essais cliniques doivent démarrer dans les prochaines semaines, l'autorité fédérale allemande ayant donné son autorisation le 17 juin. En mars, alors que la Commission avait acté une garantie de prêt de 80 millions d'euros en faveur de l'entreprise, les velléités des États-Unis de se réserver – à prix d'or – l'exclusivité du futur vaccin de CureVac avait provoqué des tensions avec le gouvernement allemand qui avait déjà évoqué la possibilité de monter au capital de CureVac.

3. L'OTAN se prépare à une éventuelle seconde vague de Covid-19

Les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN se sont préparés cette semaine, lors de leur réunion par visioconférence, à une nouvelle vague de Covid-19. Ils ont adopté un nouveau plan opérationnel permettant de renforcer la coordination et de la rendre plus rapide. Ils se sont également mis d'accord sur un stock de matériel médical pour fournir une assistance immédiate aux pays membres et aux pays partenaires. Enfin, un fonds pour l'acquisition de fournitures médicales essentielles va être créé.

Les ministres de la défense ont également discuté de résilience, notamment dans des secteurs critiques tels que l'énergie, les transports et les télécommunications. Ils ont prévu la mise à jour de leurs lignes directrices nationales en matière de résilience, avec un accent particulier sur les menaces liées à la cybernétique, à la sécurité des chaînes

d'approvisionnement et à la propriété et au contrôle d'entreprises par des intérêts étrangers.

IV. LA DIMENSION EXTÉRIEURE

1. Partenariat oriental : un sommet en visioconférence

Une semaine après leurs ministres des Affaires étrangères, les dirigeants des États membres de l'UE et des pays membres du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine) se sont retrouvés le jeudi 18 juin, pour discuter de l'avenir du Partenariat. Un sommet avec la participation physique de tous reste espéré pour début 2021.

La pandémie de Covid-19 et le soutien de l'UE aux pays partenaires étaient à l'ordre du jour de la réunion. La Commission a annoncé fin mars un soutien de 840 millions d'euros pour les six pays – 140 millions d'aide immédiate et 700 millions pour aider à atténuer l'impact socioéconomique de la crise - et, mi-avril, de nouvelles aides macro-financières à l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie, pour un montant total de 1,45 milliard d'euros. La rencontre était l'occasion de souligner la solidarité de l'UE avec les pays partenaires, de les soutenir et de faire face au défi de la pandémie ensemble.

Les dirigeants ont également fait le bilan des dix premières années du Partenariat oriental et des « 20 objectifs à atteindre pour 2020 ». On remarque des progrès dans les relations au sens large du terme, que ce soit en termes de mobilité – avec un régime sans visa pour l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie –, de relations économiques – avec des accords d'association et des zones de libre-échange complet et approfondi avec ces trois pays. Les réformes avancent mais à un rythme jugé trop lent par l'UE. D'autres progrès sont toujours nécessaires dans de nombreux domaines, y compris l'État de droit.

Cette réunion des dirigeants a été également l'occasion de discuter du Partenariat oriental post-2020 et de définir les objectifs à long terme, en particulier les nouveaux objectifs qui succéderont aux 20 objectifs à atteindre pour 2020 et qui devraient être approuvés lors du prochain sommet physique du Partenariat oriental. La communication de la Commission du 18 mars 2020 misant sur le renforcement de la résilience et les conclusions du 11 mai 2020 du Conseil de l'UE plaidant pour un partenariat plus stratégique, ambitieux, efficace et souple devraient servir de base à la discussion du prochain sommet. La résilience sera donc le mot d'ordre de ces prochaines années.

2. Mobilisation du mécanisme de protection civile au bénéfice de la Bulgarie

Le 18 juin, plus de sept tonnes d'équipements de protection individuelle contre le coronavirus (500 000 masques) ont été livrées à la Bulgarie, les frais de transport ayant été financés pour la première fois par l'instrument de soutien d'urgence (ISU) de l'Union européenne. D'autres opérations similaires devraient suivre. Il convient de rappeler que l'ISU met à disposition 220 millions d'euros pour financer le transport de matériel d'assistance et de secours vers les États membres, le transfert de patients entre les États membres ou d'États membres vers des pays voisins, le transport de personnel médical et

d'équipes médicales mobiles entre les États membres et vers l'Union à partir d'autres pays voisins.

3. L'assistance aux pays tiers

a) 100 tonnes de matériel médical par le pont aérien humanitaire et 39 millions d'euros d'aide pour l'Afghanistan

Des vols sont en cours de préparation par le pont aérien humanitaire, à destination d'autres pays vulnérables comme Haïti, le Burkina Faso et le Soudan, a annoncé un représentant d'ECHO, le 15 juin, aux membres de la commission du développement du Parlement européen.

b) 60 millions d'euros pour la Corne de l'Afrique dans le cadre de la réponse globale de l'UE à la pandémie

Ces fonds permettront d'installer l'unité de coordination d'urgence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), chargée de coordonner les réponses nationales à la pandémie des pays de la Corne de l'Afrique, ainsi que l'équipe de réponse régionale rapide qui sera déployée dans la région.

L'accent sera mis sur les populations vulnérables, notamment les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés transfrontalières. Le programme fournira des équipements médicaux et de protection individuelle, dont 3,5 millions de masques chirurgicaux, 70 000 kits de test et 24 ambulances, et encouragera les systèmes régionaux de surveillance et de contrôle par des solutions numériques.

La commissaire aux partenariats internationaux, Mme Jutta Urpilainen, a indiqué que près de 430 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, recevront les soins de base nécessaires et seront vaccinées, et que près de 570 000 personnes bénéficieront d'approvisionnements essentiels en eau et de services essentiels en matière d'assainissement et d'hygiène.

Le communiqué de la Commission indique en outre que le programme soutiendra également les mesures visant à assurer la circulation des biens dans les zones commerciales sûres, préservant ainsi les chaînes d'approvisionnement essentielles, telles que les denrées alimentaires, les carburants et les médicaments.

c) Déploiement d'une équipe médicale en Arménie dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE

Le 18 juin, une équipe médicale, composée de volontaires et de membres de l'équipe lituanienne de gestion de la crise de Covid-19, a rejoint l'Arménie pour une période initiale de 14 jours. Remerciant la Lituanie pour son geste de solidarité, Janez Lenarčič, commissaire européen à la Gestion des crises, a indiqué que « l'UE est prête à canaliser d'autres offres d'assistance ». Depuis le début de la pandémie, le Centre de coordination de la réaction d'urgence de la Commission, instance pivot du mécanisme de protection civile de l'UE, a coordonné la fourniture d'une assistance à 16 pays et assuré la prise en charge des frais de transport.

d) Point sur l'aide européenne aux pays les plus vulnérables

Partageant les mêmes préoccupations quant à l'impact humain, économique et social de la pandémie de Covid-19 sur les pays partenaires de l'UE les plus vulnérables, les membres de la commission Développement du Parlement européen et les représentants de la Commission ont de nouveau fait le point, le 15 juin, sur la mise en œuvre de la réponse globale de l'UE à cette pandémie.

La contribution prévue s'établit à 36 milliards d'euros, dont 20 milliards avaient été débloqués en avril. 765 millions d'euros ont ainsi d'ores et déjà été consacrés à l'Afrique de l'Est, dont 285 millions pour le secteur de la santé, et au Mali. En Asie, 93 millions d'euros ont pu être mobilisés pour soutenir les travailleurs du secteur du textile.

Des experts de la santé, présents dans différents pays, fournissent une analyse hebdomadaire à la Commission sur l'évolution de l'épidémie, non seulement en Europe mais également en Amérique latine, qui traverse le pic de la pandémie, en Iran, au Bangladesh, au Pakistan et en Inde, qui connaissent une forte augmentation des cas.

Redoutant une aggravation de la crise alimentaire, la Commission prépare également un sommet alimentaire, en rappelant qu'entre 2014 et 2020, 9 milliards d'euros avaient été investis dans la sécurité alimentaire et la nutrition dans plus de 60 pays.

La Commission tente de construire une coalition internationale en vue de faciliter le commerce des produits médicaux et équipements essentiels. Le commissaire européen au commerce, M. Phil Hogan, a présenté, le 15 juin, cette initiative au Groupe d'Ottawa, un groupe informel de pays partageant des visions similaires. Il espère convaincre ces partenaires de s'engager dans une négociation plurilatérale à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'améliorer la réponse collective des participants à la crise du Covid-19 et de mieux parer aux crises futures en se prémunissant des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et en abolissant les droits sur les produits de santé.